



BORDEREAU D'ENVOI

Le 25 mai 2018

M

ARRIVE LE
28 MAI 2018
PNC

EXPEDITEUR

DESTINATAIRE

Direction de la Transition Ecologique et Energétique Pascal CHARLES Responsable du service Biodiversité et Territoires par intérim NOS RÉF : SBT/SB + 2018/13 AFFAIRE SUIVIE PAR : CONTACT : pascal.charles@laregion.fr Tél.: +33 (0)4 67 22 68 98	Monsieur Henri COURDERC, Président du PNC
--	---

OBJET :

<input checked="" type="checkbox"/> pour information <input type="checkbox"/> suite à votre demande <input type="checkbox"/> en retour <input type="checkbox"/> pour classement <input type="checkbox"/> pour diffusion <input type="checkbox"/> pièces complémentaires <input type="checkbox"/> pour expertise <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> URGENT : Délai : _____	<input type="checkbox"/> pour suite à donner <input type="checkbox"/> pour signature <input type="checkbox"/> pour avis <input type="checkbox"/> pour projet de réponse <input type="checkbox"/> pour éléments de réponse <input type="checkbox"/> pour réponse directe <input type="checkbox"/> prière de restituer après consultation <input type="checkbox"/> prière de m'en parler
--	---

Nature des pièces jointes :

Observations :

Je vous prie de trouver, ci-joint, la copie du courrier relatif à l'avis sur la demande d'intégration dans l'aire optimal d'adhésion du Parc National des Cévennes de la commune de Vabres, adressé à Madame Christine WILS-MOREL Préfète de Lozère.

Vous en souhaitant une bonne réception.



Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le 24 MAI 2018

Madame Christine WILS-MOREL
Préfète de Lozère
Sous-préfecture de Florac
14, avenue Marceau Farelle
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

VOS RÉF. : SG/MD/2017/2285
NOS RÉF. : DITEE/SBT/PC/SB – 2018/103 **D18-03855**
AFFAIRE SUIVIE PAR : Pascal CHARLES
CONTACT : pascal.charles@laregion.fr
Tél.: +33 (0)4 67 22 68 99

OBJET : Avis sur la demande d'intégration dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Cévennes de la commune de Vabres

Madame la Préfète,

Par courrier en date du 13/12/2017, le Président du Parc National des Cévennes sollicitait l'avis de la Région au sujet de l'extension de l'aire optimale d'adhésion du Parc permettant l'adhésion de la commune de Vabres (30) à sa charte.
Je vous informe que la commission permanente du Conseil Régional d'Occitanie qui s'est réunie le 13 avril 2018, a donné un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-annexée la délibération N°CP/2018-AVR/07.19.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de mes salutations distinguées.



Carole DELGA

P.J. : Courrier de demande d'avis de demande d'intégration
Délibération de la Commission Permanente du 13 avril 2018

Copie à : Henri COURDERC, Président du PNC
Didier KRUGER, DREAL Occitanie





Commission Permanente du 13 avril 2018

Délibération N°CP/2018-AVR/07.19

Conseil Régional OCCITANIE

Commission Permanente du vendredi 13 avril 2018

La Commission Permanente du Conseil Régional, régulièrement convoquée, s'est réunie à l'Hôtel de Région, le vendredi 13 avril 2018 à 10 heures, sous la Présidence de Madame Carole DELGA, Présidente.

Présents :

Monsieur ASSAF, Madame BLANC, Madame BOURGADE, Madame BRUTUS,
Madame CARSLADE, Monsieur CAZAUBON, Monsieur CHIBLI, Monsieur CODORNIU,
Monsieur CRESTA, Monsieur CROS, Madame DAHINE, Monsieur DEVILLE,
Madame DOUNOT-SOBRAQUES, Monsieur FONS, Monsieur GARRIGUES,
Madame GAZEL, Monsieur GIBELIN, Madame GIRAL, Monsieur GUILHAUMON,
Madame JAMET, Monsieur LABARTHE, Madame LANGEVINE, Madame LASFARGUES,
Monsieur LEONARDELLI, Madame MADER, Madame MAILLOLS, Madame MONESTIER-
CHARRIE, Madame NÉGRIER, Monsieur ONESTA, Madame PERALDI, Madame PIQUÉ,
Madame PLANE, Madame POUCHELON, Monsieur PRATO, Monsieur PY,
Monsieur REGOURD, Monsieur REMISE, Monsieur ROSSIGNOL, Madame VINET,
Monsieur YELMA

Absent(s) non excusé(s) :

Monsieur SERIEYS

ABSENT(S) EXCUSE(S), ONT DONNE DELEGATION DE VOTE :

Monsieur ALARY a donné délégation à Madame GAZEL
Madame BAGUR a donné délégation à Madame BLANC
Madame COLLARD a donné délégation à Madame PLANE
Monsieur COTELLE a donné délégation à Madame MADER
Madame FITA a donné délégation à Monsieur GUILHAUMON
Madame PELLEFIGUE a donné délégation à Monsieur ASSAF
Madame SALOMON a donné délégation à Monsieur CODORNIU
Monsieur SANCHEZ a donné délégation à Madame JAMET
Madame SATGÉ a donné délégation à Madame DELGA
Monsieur TERRAIL-NOVES a donné délégation à Madame MONESTIER-CHARRIE



Commission Permanente du 13 avril 2018

Délibération N°CP/2018-AVR/07.19

EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE - BIODIVERSITE

DEMANDE D'AVIS POUR L'INTEGRATION D'UNE COMMUNE DANS LE PARC NATIONAL DES CEVENNES

DELIBERATION :

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL OCCITANIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R331-15 du Code de l'environnement,

Vu la délibération N°2016/D00024 du 2 décembre 2016 de la commune de Vabres demandant l'adhésion à la Charte du Parc National des Cévennes,

Vu la délibération n°20170065 du 28 février 2017 du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc National des Cévennes donnant son accord pour l'adhésion de la commune de Vabres à la Charte du Parc National des Cévennes,

Vu l'approbation du Ministre de l'environnement en date du 29 novembre 2017, pour l'adhésion de la commune de Vabres à la Charte du Parc National des Cévennes,

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/14 de l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission n°7, Commission de la Transition écologique et énergétique, Biodiversité, Economie circulaire, Déchets du 29 mars 2018,

Vu le rapport n° CP/2018-AVR/07.19 présenté par Madame la Présidente,

Considérant que

Par courrier en date du 13 décembre 2017, le Parc National des Cévennes a informé la Région de la volonté de la commune de Vabres (30) d'intégrer le périmètre regroupant les communes ayant vocation à adhérer à la Charte du Parc National.

La situation géographique de la commune, contigüe avec la zone optimale d'adhésion, et sa motivation pour bénéficier des effets du projet de territoire et du soutien de l'Etablissement Public du Parc National des Cévennes, en matière de protection du patrimoine naturel et paysager, ainsi que de développement respectueux des ressources locales, constituent des points d'appui essentiels en lien avec sa volonté d'adhésion.



Commission Permanente du 13 avril 2018

Délibération N°CP/2018-AVR/07.19

La procédure inscrite à l'article R331-15 du Code de l'environnement prévoit la sollicitation de l'avis de la Région à laquelle la commune est rattachée, suite à un avis favorable du Conseil d'administration du Parc National des Cévennes et du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public du Parc National des Cévennes, par délibération n°20170065 du 28 février 2017, a donné son accord pour l'adhésion de la commune de Vabres à la Charte du Parc National.

Par ailleurs, l'approbation du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Monsieur Nicolas HULOT, est intervenue par courrier en date du 29 novembre 2017, pour cette adhésion.

Aussi je vous propose que le Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée émette un avis favorable à l'adhésion de la commune de Vabres à la Charte du Parc National, étendant ainsi son aire optimale d'adhésion de manière pertinente.

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UNIQUE : d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Vabres à la charte du Parc National des Cévennes,

ARTICLE DEUX : d'autoriser la Présidente à transmettre la présente délibération à Madame la préfète de Lozère.

La Présidente

Carole DELGA

Acte Rendu Exécutoire :

- Date de transmission à la Préfecture : 13 avril 2018
- Date d'affichage légal : 13 avril 2018

Pour extrait conforme,
La Présidente,
CAROLE DELGA

